# Réalisation vidéo avec son smartphone

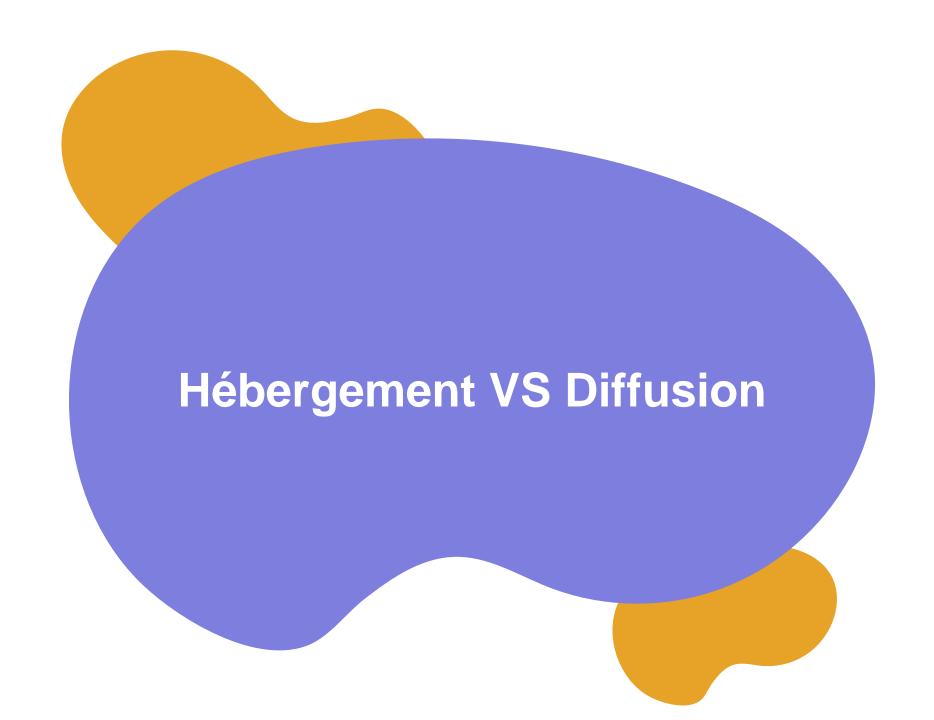
Séance 7 : Hébergement et diffusion

#### Déroulé des séances

#### **Semestre 1**

- Introduction à la réalisation vidéo
- Techniques de prise de vue
- Scénarisation : script, découpage technique, storyboard
- Préparation de l'environnement et du matériel
- Analyse vidéo
- Bases du montage vidéo
- Hébergement et diffusion
- Production





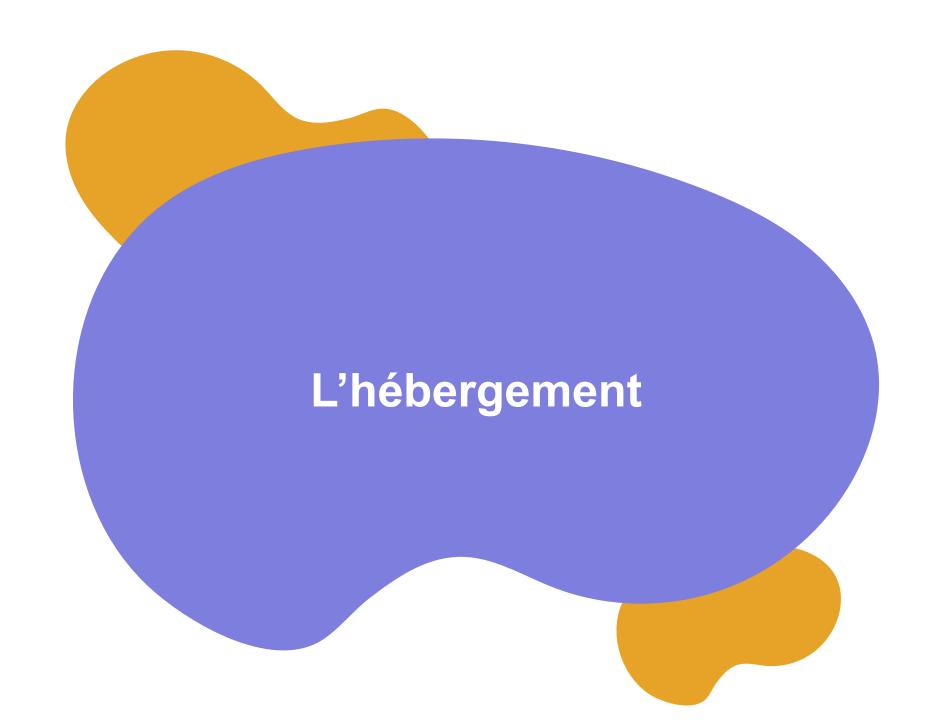
# Hébergement VS diffusion

L'hébergement correspond au processus de mise en ligne d'une vidéo sur une plateforme dédiée.

La diffusion consiste à sélectionner le(s) moyen(s) avec le(s)quel(s) on va partager la vidéo produite.

L'hébergement va influencer la diffusion.





# L'hébergement

L'hébergement d'une vidéo passe, dans la grande majorité des cas, par l'utilisation d'une plateforme dédiée.

Une vidéo peut-être hébergée des serveurs distants (cloud) pour archivage et conservation des sources mais ne servira pas à sa diffusion.















#### **POD-UPHF**:

- avantages : hébergement sur les serveurs de l'UPHF, respect de la vie privée ;
- inconvénients : hébergement limité dans le temps, perte de l'accès après fermeture du compte UPHF.



#### <u>Youtube</u> – <u>Dailymotion</u> – <u>Viméo</u> :

- avantages : connu du grand public, bon référencement ;
- inconvénients : dépend de grand groupe (Google par exemple), confidentialité de la vie privé.



#### Peer.Tube:

- avantages : plateforme indépendante des GAFAM, respect de la vie privée ;
- inconvénients : moins connu du grand public, financé en grande partie par des dons.

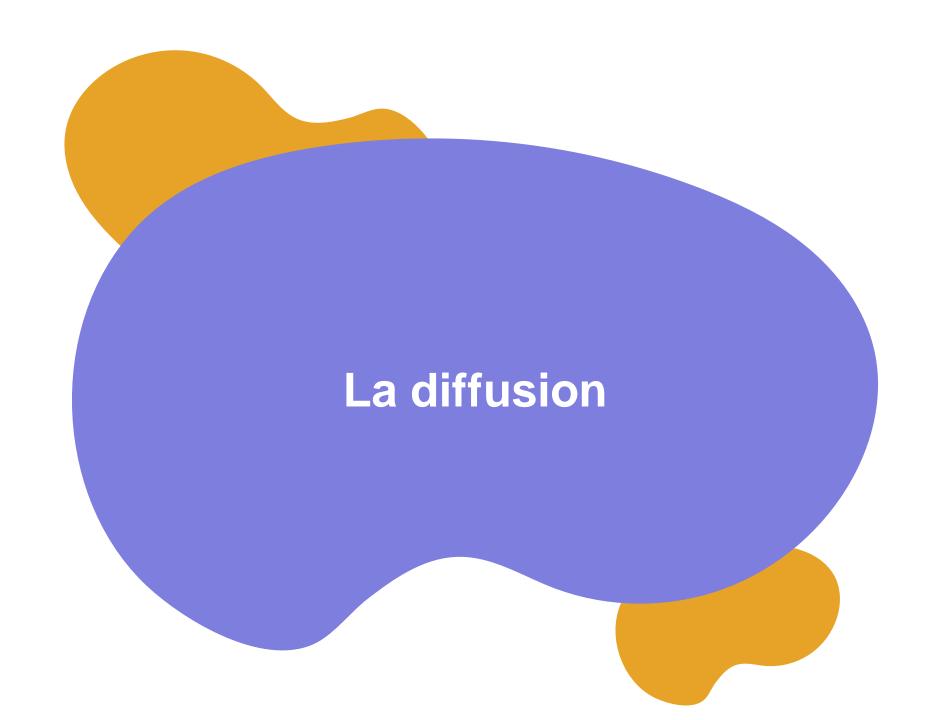


Des restrictions peuvent être appliquées sur les vidéos hébergées sur une plateforme :

- **Privée** : seul le propriétaire peut voir la vidéo ;
- Non-référencée : seul les personnes possédant le lien peuvent accéder à la vidéo ;
- Public : tout le monde peut accéder à la vidéo.

Certaines plateformes (**POD** par exemple) permettent d'autres niveaux de restrictions comme l'ajout d'un **mot de passe** ou réduire l'audience à un **public particulier** (étudiants d'une licence par exemple).





La diffusion d'une vidéo se fait différemment d'un partage de documents.

On envoie pas sa vidéo par mail (contrainte du poids de la pièce jointe) et le partage depuis un service de cloud est souvent limité.



Les plateformes d'hébergement vidéos permettent de posséder sa propre chaine ce qui contribue à leurs diffusions.

Inconvénient : vos vidéos peuvent se retrouver noyées dans le flot des millions de vidéos hébergés.



Les réseaux sociaux peuvent être un bon moyen de faire connaitre ses vidéos.

Les vidéos présentes sur les réseaux sociaux sont souvent sur un format court qui peut servir de teaser.

Cela permet susciter l'envie d'en voir plus en se rendant sur votre chaine et par conséquent découvrir vos autres vidéos.



Vos vidéos peuvent également être présentées sous un format vlog.

Un vlog est un **blog** sous **format vidéo**. Il a pour avantage de pouvoir personnaliser et contrôler l'habillage graphique autour de vos vidéos.

Le vlog n'empêche pas l'hébergement de vos vidéos sur une plateforme dédiée. Elles peuvent directement intégrées sur des pages.





#### Les métadonnées

Les **métadonnées vidéo** sont des **informations textuelles** utilisées pour indiquer aux internautes le **sujet de la vidéo**.

Les méta-informations d'une vidéo montrent ce qui est inclus dans la vidéo et quel type de contenu est disponible dans la vidéo.

Les informations Meta peuvent concerner n'importe quel type de fichier : vidéo, audio, image, Excel ou Word.

Si les métadonnées de vos fichiers vidéo sont correctes, meilleur sera leurs référencement.



### Les métadonnées

Les **métadonnées** peuvent éditées de plusieurs façons :

- depuis un **explorateur de fichier**;
- à partir d'un logiciel de lecture vidéo tel que VLC;
- directement dans un logiciel de montage (Kdenlive par exemple) avant la phase d'encodage;
- sur la plateforme d'hébergements de vos vidéos.





# Le droit à l'image

Lorsque que l'on héberge/diffuse une vidéo, il faut s'assurer du droit à l'image.

Si vous êtes seul à l'image, cela n'engage que vous.

Si d'autres personnes sont présentes à l'image, assurez-vous qu'elles donnent leur accord pour la diffusion.



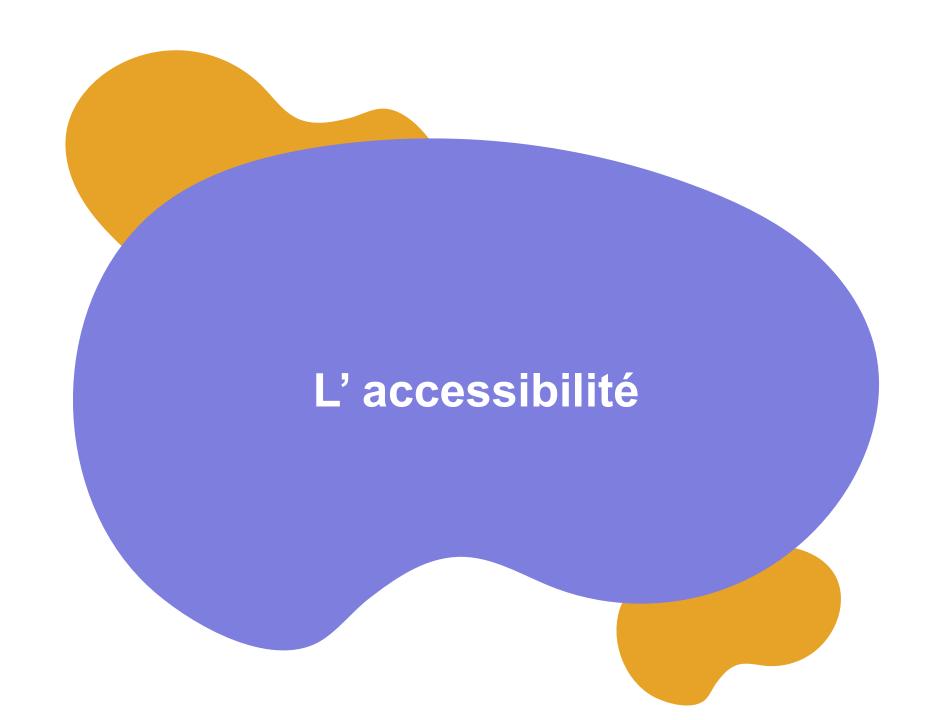
# Le droit à l'image

#### **Exceptions**:

- les personnes sont de dos ou non-identifiables ;
- dans une manifestation publique (ex : compétition) si les personnes n'apparaissent pas isolément.

Pour en savoir plus : <u>service-public.fr</u>





#### L'accessibilité

Vos vidéos doivent être accessibles au plus grand nombre notamment aux déficients auditifs.

Cela passe par l'ajout de sous-titres sur vos vidéos.

Les sous-titres permettent également de proposer une version multilingue pour un public étranger.

Des outils permettent de générer automatiquement des sous-titres (ex : Kdenlive).



# Pour résumer

#### Pour diffuser des vidéos, il faut :

- 1. bien choisir son hébergeur;
- 2. s'assurer du droit à l'image;
- 3. vérifier son accessibilité.